FONDS DE DOTATION
TOUROPARC CONSERVATION

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Olivier Gaudin

3, rue Marcel Paul - 69702 GIVORS Cedex
Téléphone 04 78 73 03 44 - Télécopie 04 78 73 55 92

COMMISSAIRE AUX COMPTES (COMPAGNIE REGIONALE DE LYON)

FONDS DE DOTATION
TOUROPARC CONSERVATION

Fonds de dotation régie par la loi du 4 août 2008
Siège social : La Maison Blanche
71570 ROMANECHE-THORINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux membres du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation TOUROPARC CONSERVATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Givors, le 21 juin 2012

Le commissaire aux comptes

Olivier GAUDIN

COMPTE DE RESULTAT

TOUROPARC CONSERVATION

Etats de synthèse au 31/12/2011

	du 01/01/11 au 31/12/11
Montant net des recettes	
Gains divers	27 387,00
Total des recettes	**27 387,00**
Achats	418,60
Honoraires non rétrocédés	*1 076,40*
Travaux, fournitures et services	1 076,40
Transports et déplacements	
Autres frais divers de gestion	*24 388,61*
Frais divers de gestion	24 388,61
Total des dépenses	**25 883,61**
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	**1 503,39**
Total des corrections apportées	
BENEFICE ou DEFICIT	**1 503,39**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Constitution, Capital

Le fonds de dotation Touroparc Conservation a été constitué en avril 2010.
Il a été constitué sans dotation initiale.
Une dotation pourra être constituée par l'affectation d'une partie des ressources acquises lors d'un exercice comptable. Conformément aux statuts, la dotation est alors consomptible et le fonds pourra disposer des revenus de cette dotation.

Recettes

Le fonds ne fait pas appel à la générosité du public au sens de la loi du 7 août 1991.
Sur l'exercice 2011, les dons comptabilisés en gains divers proviennent essentiellement des contributions versées par la société René Livet (Touroparc).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

- Immobilisations : Néant
- Provisions : Néant

Bilan Actif

TOUROPARC CONSERVATION

Etats de synthèse au 31/12/2011

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/11
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE			
Créances			
Autres créances	2 392,00		2 392,00
Disponibilité			
Disponibilités	2 956,39		2 956,39
ACTIF CIRCULANT	**5 348,39**		**5 348,39**
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	**5 348,39**		**5 348,39**

Bilan Passif

TOUROPARC CONSERVATION

Etats de synthèse au 31/12/2011

	Net au 31/12/11
PASSIF	
Autres réserves	350,00
Résultat de l'exercice	***1 503,39***
CAPITAUX PROPRES	**1 853,39**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 495,00
Autres dettes	2 000,00
DETTES	**3 495,00**
TOTAL PASSIF	**5 348,39**